

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'ÉnergieDIRECTION RÉGIONALE
RHÔNE-ALPES

TÉMOIGNAGES

Éric Quazzola

Entrepreneur

Lorsqu'on arrive, le chantier est dégagé, pas besoin de faire le ménage avant de se mettre au travail. On gagne un temps fou, et c'est tellement plus agréable!

Jacques Chair

Auditeur, association CLOC

L'évolution de la culture de l'entreprise est un élément très positif. La préparation en amont du chantier, avec les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et les outils Construire Propre® du CLOC, est aussi un facteur clé.

Hélène Virly

Construire Propre®, association CLOC

L'amélioration de la sécurité et de l'efficacité des chantiers est la signature de la démarche Construire Propre®. De plus elle permet aux entreprises de réintégrer le geste de nettoyage aux gestes de travail, mais aussi de prendre conscience de ce qu'est un déchet et des bénéfices d'une zone de travail propre.

HISTORIQUE

+ 2005

Initiation de la démarche « Construire Propre » dans le Rhône

Phase de soutien ADEME /
Conseil régional Rhône-Alpes

+ 2005-2007

Période de test en Rhône-Alpes

+ 2008

Déploiement de la démarche Construire Propre®, portée par l'association « Centre de liaisons opérationnelles des chantiers » (CLOC)

Phase d'autofinancement

+ 2011

Aide au déploiement de démarches Construire Propre® en Nord - Pas-de-Calais et Bourgogne

+ 2012

Création d'une formation et d'un référencement entreprises Construire Propre®

+ janvier 2013

100^e chantier Construire Propre®

CONSTRUIRE PROPRE®

des chantiers plus propres, plus sûrs et plus efficaces



Un des « bons gestes » promus par Construire Propre® : pour conserver des zones de travail propres, le plaquiste a soigneusement regroupé ses déchets avant évacuation vers un centre de traitement adapté.

Les chantiers de construction génèrent beaucoup de déchets, surtout s'ils font appel à de nombreux intervenants. En mettant en pratique propreté et gestion intelligente des déchets, la démarche « Construire Propre® » contribue à une meilleure sécurité et à plus grande efficacité, améliore la qualité du tri, participe à une communication plus fructueuse entre entreprises et valorise l'image de la profession.

UNE DÉMARCHE PERFORMANTE

— Une idée simple, des enjeux multiples

Initiée par les professionnels de la fédération du BTP* du Rhône, la démarche Construire Propre® s'inscrit dans une recherche d'amélioration des méthodes et des conditions de travail dans le bâtiment.

Travailler sur un chantier propre, *a priori* une idée de bon sens, est le fondement de la démarche. Les effets attendus dépassent largement la seule propreté du lieu de travail :

- améliorer la sécurité du personnel sur le chantier,
- responsabiliser chaque entreprise pour la gestion des déchets qu'elle produit, en diminuer les quantités, en améliorer le tri et faciliter leur évacuation,
- gagner en efficacité et en rapidité d'exécution,
- réduire les nuisances pour les riverains,
- valoriser l'image des métiers du Bâtiment auprès du public et faciliter le recrutement.

* entrepreneurs réunis dans la commission « Logement » du BTP Rhône, Union des constructeurs immobiliers du Rhône, Fédération des promoteurs immobiliers du Rhône.

— Un succès fondé sur une réelle efficacité

L'« évidence » de son principe de base est sans doute pour beaucoup dans le succès de cette démarche : on travaille mieux et plus vite dans un environnement propre et bien organisé!

Les entrepreneurs engagés dans des chantiers Construire Propre® sont unanimes :

- les chantiers sont plus agréables, plus accessibles et plus sûrs,
- le personnel est plus motivé et les problèmes aisément repérés,
- les rapports entre entreprises sont plus simples, la succession des corps de métier plus facile et donc les délais mieux respectés,
- les accidents du travail sont moins nombreux,
- les entreprises gestionnaires des déchets s'y retrouvent aussi, avec un tri de meilleure qualité.

Construire Propre®, en analysant les retours d'expérience de chaque chantier et les nouvelles techniques du secteur du bâtiment, s'adapte en permanence aux évolutions des métiers.



La visibilité pour le grand public de chantiers bien tenus est un des enjeux de Construire Propre®.

UN APPUI FINANCIER ET UN SOUTIEN DANS LA DURÉE

L'ADEME Rhône-Alpes suit et soutient la démarche Construire Propre® depuis l'origine. Elle lui a accordé deux subventions, pendant la phase de test (2005-2007) puis pour le transfert d'expérience à d'autres régions (2011).

Depuis cette date, le dispositif s'auto-finance. L'ADEME lui donne accès à son réseau et à ses connaissances techniques. En échange, l'association met à disposition de l'ADEME ses retours d'expérience.

Cet appareil, créé pour un chantier Construire Propre® par un carreleur, évite de multiplier les zones de stockage de sable, supprime l'utilisation des sacs de ciment et facilite les circulations.



100 CHANTIERS EN CHIFFRES

- 65 chantiers privés, 20 chantiers bailleurs sociaux, 15 chantiers publics,
- 50 maîtres d'ouvrage différents,
- 4000 logements réalisés.

UN EXEMPLE

Sur le chantier Construire Propre® d'un hôtel, d'une durée de 18 mois, la part du compte prorata affectée aux déchets a été de 7 %, contre 40 à 50 % sur un chantier classique.

POUR EN SAVOIR PLUS

- + www.construirepropre.fr
- + rhone-alpes.ademe.fr
- + www.ademe.fr

CONTACTS

+ **Centre de liaisons opérationnelles des chantiers (CLOC)**
Hélène Virly, responsable Construire Propre® pour l'association
helene.virly@construirepropre.fr

+ **ADEME**
Anne-Sophie Herrebaut
anne-sophie.herrebaut@ademe.fr



DES PARTICIPANTS TRÈS IMPLIQUÉS

La motivation conjointe du maître d'ouvrage et des entreprises, leur intérêt pour la démarche sont un gage essentiel de réussite.

— La préparation du chantier

Le maître d'ouvrage décide du déploiement de Construire Propre® sur son chantier. L'intégralité du cahier des charges du marché est adaptée au principe de la démarche Construire Propre®. Les entreprises retenues en acceptent automatiquement les principes et les exigences, comme pour toute autre clause du cahier des charges. Des réunions d'information précisent aux entrepreneurs les fondements de la démarche, ses avantages et ses exigences, les gestes à mettre en œuvre...

— Le chantier en pratique

Chaque entreprise s'organise pour nettoyer et évacuer ses déchets au fur et à mesure de l'avancement du chantier, journallement si nécessaire. Le chantier est contrôlé et suivi pendant toute sa durée par un auditeur Construire Propre®, interlocuteur privilégié de la maîtrise d'œuvre. Il s'assure du respect de la charte, informe et sensibilise les intervenants, les aide à s'organiser... La fréquence des contrôles dépend de l'avancement du chantier et du nombre d'intervenants : ils sont plus nombreux pendant les phases de second œuvre et de finitions, plus génératrices de déchets diversifiés, que pendant la réalisation du gros œuvre.

En cas de manquement à la charte, l'auditeur intervient auprès de(s) l'entreprise(s) responsable(s) pour y remédier. Si la situation ne s'améliore pas, il recommande l'intervention d'une société de nettoyage dont la prestation sera facturée à la (aux) seule(s) entreprise(s) en cause.

— Une gestion plus responsable

Sur un chantier Construire Propre®, le compte prorata est moins élevé que sur un chantier classique (pas de location de bennes communes pour stocker les déchets...) et seuls les artisans peu soigneux sont pénalisés. Les entreprises s'impliquent plus volontiers dans ce système qui s'avère plus équitable et plus économe. La gestion responsable des déchets peut aussi aboutir à une meilleure communication entre entreprises et à une coopération accrue qui peut dépasser la seule question de la propreté du chantier.

Les entreprises gèrent leurs propres déchets de différentes façons :
- apport en déchèterie,
- retour à l'atelier pour regroupement puis envoi dans les filières de traitement et de recyclage.
La traçabilité des opérations est assurée (établissement et vérification des bordereaux de déchets). Le tout participe à la réduction des déchets de chantier.

— Une bonne visibilité de la démarche

Le kit de communication fourni par Construire Propre® en début de chantier permet de soutenir la sensibilisation du personnel, grâce à des banderoles, des pictogrammes rappelant les bons gestes et les règles à respecter et des poubelles portant le logo



Des affichettes apposées sur le chantier rappellent les principes de la démarche et les gestes simples à accomplir tous les jours.

de la démarche.

Les entreprises intéressées peuvent également profiter d'une formation de 2 jours. Elles sont alors référencées sur le site www.construirepropre.fr et peuvent afficher le logo « Entreprise Construire Propre », ce qui leur permet de mieux valoriser leur engagement et de se signaler aux maîtres d'ouvrage.

UN INVESTISSEMENT RAISONNABLE

Le coût de Construire Propre® dépend de la durée du chantier.

En construction de logement, ce coût s'élève à environ 6 000 € pour un chantier d'un an, soit moins de 0,01 % du coût global du marché.

Ce montant comprend :

- les prestations à l'amont du chantier (intégration de la charte Construire Propre® au marché, adaptation juridique des pièces contractuelles...),
- l'accompagnement du chantier par un auditeur indépendant (poste financier le plus lourd),
- la fourniture du kit de communication.

CONSTRUIRE PROPRE® SE DÉVELOPPE

D'abord mise en œuvre par des opérateurs privés pour la construction de logements neufs, Construire Propre® s'étend maintenant :

- au secteur public, avec en particulier les bailleurs sociaux,
- aux opérations tertiaires,
- à la rénovation de bâtiments, qui va prendre une importance croissante dans les années à venir.

Après Rhône-Alpes, Construire Propre® se déploie sur d'autres régions : Bourgogne et Nord - Pas-de-Calais.

Construire Propre® s'inscrit dans la démarche des chantiers à faible nuisance et intervient alors comme outil de mise en œuvre concrète des exigences des référentiels environnementaux en matière de gestion des déchets.

Avec le soutien de

